



L'EXTINCTEUR PORTATIF

UN ACCESSOIRE INDISPENSABLE !

SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE

MRC DE D'AUTRAY

Division prévention


www.mrcautray.qc.ca





CHOISIR L'EXTINCTEUR APPROPRIÉ

CONÇU POUR ÉTEINDRE UN DÉBUT D'INCENDIE

- Choisissez un extincteur portatif portant le sceau d'homologation d'un organisme reconnu comme l'ULC (Laboratoires des assureurs du Canada); 
- Optez pour un extincteur à poudre polyvalente dont la cote minimale est de 2A 10B C (5 lbs);
- Lisez les instructions du fabricant.

DIFFÉRENTS TYPES

- Le choix d'un extincteur dépend de l'usage du bâtiment, de son contenu et des risques d'incendie;
- Pour tout autre bâtiment qu'une résidence, référez-vous à un spécialiste ou contactez-nous;
- Cinq catégories distinctes identifiées par des pictogrammes différents.

CINQ CATÉGORIES

A



Feu de combustibles solides:
(bois, papiers, tissus, etc.).

B



Feu de liquides combustibles:
(essence, graisse, peinture, etc.)

C



Feu d'équipements électriques
sous tension: (fils électriques,
moteur électrique, etc.)

D



Feu de métaux: (magnésium,
aluminium, etc.)

K



Feu de cuisine commerciale:
(huiles et graisses de cuisson)

S'il y a du danger, **ÉVACUEZ** les lieux et
composez le **9-1-1**.

Si vous sortez, **NE RETOURNEZ PAS** à
l'intérieur !



INSTALLATION & ENTRETIEN

L'EXTINCTEUR DOIT:

- Être installé à proximité d'une **sortie**;
- Être **visible** et **accessible** en tout temps;
- Être installé conformément à la norme **NFPA-10** sur un support prévu à cette fin, à au moins 10 cm (4 po) du sol et à un maximum de 1,5 mètre (5 pi);
- Être **éloigné** d'une source potentielle d'incendie comme la cuisinière et les appareils de chauffage.

-
- Pour un extincteur installé dans une **résidence**, nous vous **suggérons** de faire effectuer une maintenance tous les **six ans** et un test hydrostatique tous les **douze ans** s'il s'agit d'un extincteur à poudre;
 - Pour un extincteur installé ailleurs que dans une résidence, une inspection annuelle est **obligatoire**. Une maintenance et un test hydrostatique doivent être faits selon la norme NFPA-10. Faites appel à une **compagnie spécialisée** pour ces inspections.

UTILISATION

Avant l'utilisation de l'extincteur, assurez-vous que toutes les personnes ont évacuées et que le 911 ait été contacté.



1. Assurez-vous qu'une **sortie de secours** est disponible derrière vous;
2. Placez-vous à une **distance sécuritaire** du feu d'environ 10 pieds (3 mètres). Si le feu est à l'extérieur, placez-vous dos au vent;
3. Assurez-vous que l'aiguille du **manomètre** de l'extincteur est dans le vert;
4. Prendre l'extincteur par la **poignée du bas**;
5. Briser le **scellé de plastique** en tournant la goupille et la retirer;
6. Diriger le boyau vers la **base des flammes**;
7. Presser la **poignée du haut** pour libérer le contenu;
8. Balayer de **gauche à droite** en couvrant la base des flammes;
9. **Quitter les lieux** et attendez l'arrivée des pompiers au point de rassemblement.



RAPPELS

- Il n'est pas obligatoire de posséder un extincteur portatif à la maison, mais il est grandement recommandé que toutes les résidences en soient équipées.
- Il existe des extincteurs rechargeables et d'autres non dont la durée de vie est de 12 ans. Lorsque vous faites votre achat, vérifiez la date de fabrication.
- Évitez d'utiliser un extincteur si la pièce est remplie de fumée.
- Minimum de 2A 10B C recommandé à la maison (5 lbs).

Si des colporteurs sonnent à votre porte pour la vente et l'entretien d'extincteurs portatifs, sachez qu'ils ne sont pas mandatés par le service incendie de la MRC de D'Au-tray.

SOYEZ VIGILANTS!

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Service de Sécurité Incendie MRC de D'Au-tray

Division prévention

www.mrcau-tray.qc.ca



Tél: (450) 836-7007 poste 2510



550, rue De Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0